

## Indicateurs sociaux départementaux

# Une situation sociale hors norme

**Avec 343 000 personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté monétaire, La Réunion est un département hors norme. Il faut le comparer à des territoires deux à trois fois plus peuplés ou regrouper plusieurs départements de même taille pour retrouver un nombre de pauvres aussi élevé.**

**L'absence d'emplois et des revenus d'activité insuffisants expliquent principalement cette situation. Elle a pour conséquence un recours massif aux minima sociaux qui couvrent 150 000 foyers et 240 000 personnes.**

**La précarité touche plus particulièrement les personnes âgées et les jeunes : 40 % des plus de 65 ans et la moitié des moins de 20 ans sont pauvres. Pour les plus âgés, la faiblesse des revenus s'accompagne d'une entrée en dépendance plus précoce que dans l'Hexagone, dès 50-59 ans contre 70-79 ans.**

**Malgré cette forte précarité, les problématiques de l'enfance en danger et du handicap se posent dans des termes proches de la situation métropolitaine, confirmant ainsi que la question monétaire n'explique pas tout.**

**Cependant, l'importance du niveau de la pauvreté représente un véritable défi à relever en matière d'action sociale à La Réunion.**

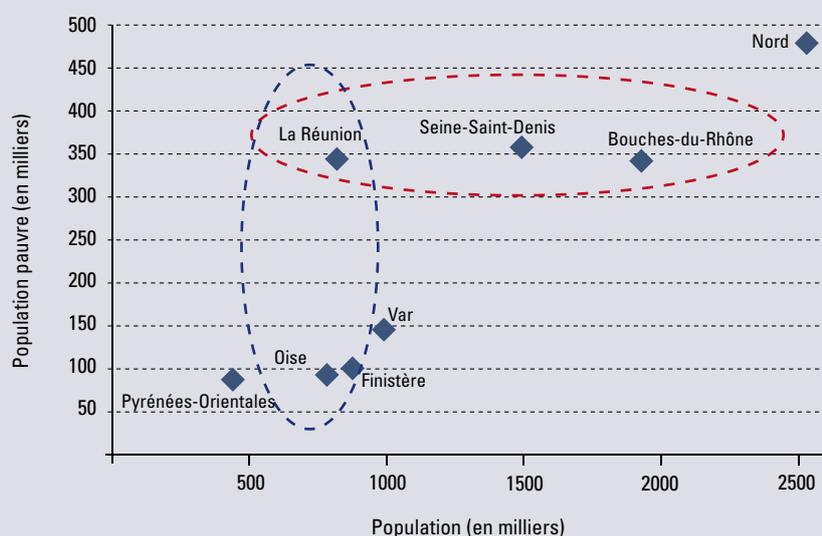
La précarité monétaire est particulièrement prégnante à La Réunion. L'île concentre des difficultés présentes dans différents départements métropolitains, mais à une échelle plus importante. Avec 343 000 personnes, soit 42 % de sa population vivant avec moins de 935 € par mois en 2010, l'île compte autant de personnes pauvres que les Bouches-du-Rhône [Graphique 1]. Seuls deux départements métropolitains ont une population pauvre plus importante. Il s'agit de la Seine-Saint-Denis et du Nord qui comptent respectivement 360 000 et 480 000 personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté. Or ces départements métropolitains (Bouches-du-

Rhône, Seine-Saint-Denis et Nord), reconnus pour leurs contextes sociaux difficiles, sont deux à trois fois plus peuplés que La Réunion.

Pour mieux appréhender l'ampleur de la pauvreté sur l'île, il faut comparer La Réunion à des départements dont la population avoisine le million d'habitants comme l'Oise ou le Finistère [Encadré 1]. Dans ces départements, la pauvreté est bien moins marquée, chacun de ces territoires comptant moins de 100 000 personnes pauvres. Pour retrouver le même nombre qu'à La Réunion, il faudrait ajouter aux populations concernées de l'Oise et du Finistère, celle du Var.

[ Graphique 1 ] **Autant de personnes en situation de pauvreté à La Réunion que dans les Bouches-du-Rhône**

Population et population pauvre par département en 2010



Sources : Insee, revenus disponibles localisés, enquête revenus fiscaux et sociaux, recensement de la population 2010

## L'absence d'emploi : première cause de pauvreté

La pauvreté résulte principalement d'un manque d'emplois sur l'île. Moins de la moitié (43 %) des 15-64 ans occupe un emploi contre 64 % en France métropolitaine. Corollaire de cette situation, le taux de chômage est très élevé. Avoisinant les 30 % au 2<sup>e</sup> trimestre 2012, il est trois fois plus élevé qu'en Métropole et deux fois plus élevé que celui des Pyrénées-Orientales, département le plus concerné dans l'Hexagone [Tableau 1]. Ce chômage important place La Réunion parmi les régions européennes les plus touchées, au même titre que les régions espagnoles d'Andalousie ou des Canaries. Sans revenus d'activité, les chômeurs se trouvent plus souvent en situation de précarité, particulièrement les chômeurs de longue durée. Ils sont confrontés à des difficultés de réinsertion dans l'emploi et à des difficultés financières lorsqu'ils arrivent en fin de droits de chômage. La moitié des demandeurs d'emploi est inscrite à Pôle emploi depuis plus d'un an, la durée moyenne d'inscription étant supérieure à deux ans à La Réunion.

En outre, la pauvreté croît avec la taille des familles. Or, la démographie de La Réunion a structuré une société où les familles sont plus grandes. Un tiers des ménages compte au moins quatre personnes contre un ménage sur cinq en Métropole.

## Des minima sociaux pour réduire la pauvreté

L'objectif de réduction de la pauvreté implique une réponse monétaire. Ainsi les minima sociaux sont attribués, au titre de la solidarité nationale, aux personnes disposant de très faibles ressources afin de leur assurer un revenu minimal. Ces minima sont largement diffusés sur l'île : 150 000 foyers réunionnais (soit 240 000 personnes) ont bénéficié d'une des prestations légales en 2011, dont les plus répandues sont le RSA (socle ou socle et activité), le revenu de solidarité (RSO), l'allocation spécifique de solidarité (ASS), l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou une allocation du minimum vieillesse (Aspa ou ASV)

[Graphique 3].

Le RSA est la prestation la plus diffusée sur l'île avec 16 % d'allocataires parmi les 15 à 64 ans en 2011, contre 3,5 % en Métropole. En comptabilisant les allocataires, leurs conjoints et leurs ayants droit, 209 000 Réunionnais sont couverts par ce dispositif.

Rapportées à la population, les dépenses brutes du RSA « socle » (RMI, API et RSO dans les DOM) représentent 455 € par habitant en 2010, soit deux fois la dépense de la Seine-Saint-Denis, premier département métropolitain pour cette dépense avec 240 € par habitant.

Ces minima sociaux ne suffisent pas pour autant à réduire de manière significative la pauvreté. Sans eux, le taux de pauvreté serait plus élevé de quatre points (46 %). Les minima permettent surtout d'en réduire l'intensité. Sans eux, la moitié de la population pauvre de l'île vivrait avec moins de 550 € par mois, contre 690 € avec les minima.

### [Tableau 1] Chômage et pauvreté : La Réunion bien au-dessus de la Métropole

		en %	
		La Réunion	France métropolitaine
			Moyenne Valeur maximale
Taux de pauvreté (2010)		42,0	14,1 24,1
Taux de chômage (2012)		28,5	9,8 14,5
Part des enfants vivant avec des parents sans emploi en 2009	Ensemble	36,7	9,3 18,0
	Famille monoparentale	67,1	31,1 50,6
	Famille avec deux parents	22,2	4,6 9,1

Sources : Insee, enquête revenus fiscaux et sociaux, recensements de la population, enquête emploi

Lecture : À La Réunion, en 2010, 42 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, contre 14,1 % en Métropole et 24,1 % pour le département métropolitain le plus concerné.

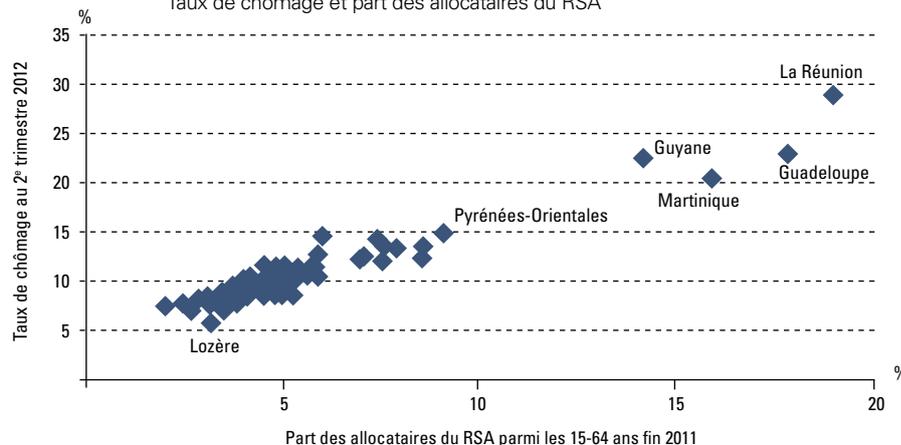
### [Encadré 1] Comment comparer La Réunion ?

Une première analyse brute des indicateurs a mis en évidence un positionnement de La Réunion très éloigné des valeurs moyennes des autres départements. Les valeurs se rapprochent néanmoins de celles des autres DOM, hors Mayotte [Graphique 2].

La similitude entre les territoires d'outre-mer, tant en matière d'évolutions démographiques, historiques ou sociales ne permettrait pas d'apporter d'éclairage nouveau sur la situation réunionnaise. Le choix a donc été fait d'étudier le positionnement de l'île par rapport aux autres départements de France métropolitaine, afin de mieux mettre en lumière les particularités de la situation réunionnaise.

### [Graphique 2] Les DOM : des départements à part

Taux de chômage et part des allocataires du RSA

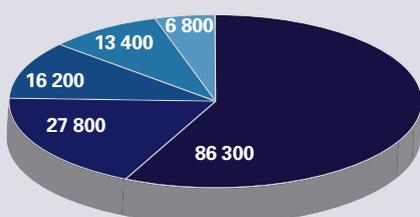


Sources : CNAF; MSA; Insee, taux de chômage localisé pour la Métropole et enquête emploi pour les DOM, estimations de la population

### [Graphique 3]

#### Le RSA premier minimum social

Répartition des allocataires des principaux minima sociaux selon les dispositifs au 31/12/2011



- Revenu de solidarité active (socle, socle et activité) (RSA)
- Allocation du minimum vieillesse (Aspa ou ASV)
- Allocation spécifique solidarité (ASS)
- Allocation aux adultes handicapés (AAH)
- Revenu de solidarité (RSO)

Sources : CAF, Pôle emploi, CGSS



## Les personnes âgées, entre pauvreté et dépendance

Les personnes âgées sont elles aussi fortement touchées par la pauvreté. Parmi les seniors âgés d'au moins 65 ans, 42 % vivent en dessous du seuil de pauvreté. C'est quatre fois plus qu'en France métropolitaine où les personnes âgées sont les classes d'âge les plus épargnées par la pauvreté. Ainsi à La Réunion, 30 % des 60 ans ou plus vivent avec le minimum vieillesse (Aspa, ASV) soit neuf fois plus qu'en Métropole (3,5 %) et deux fois plus qu'en Corse-du-Sud (12,8 %), premier département métropolitain concerné [Tableau 2]. Par ailleurs, les aides financières limitées des enfants ne permettent pas aux personnes âgées de compenser leurs faibles retraites.

Ainsi, parmi les seniors réunionnais en établissement, neuf sur dix bénéficient de l'aide sociale à l'hébergement, destinée à couvrir leurs frais de logement. Ils ne sont que 17 % en Métropole et 50 % en Corse-du-Sud.

Cette fragilité des seniors concerne également leur santé avec une entrée plus précoce en dépendance. Dès 50-59 ans, les taux de prévalence des incapacités sur l'île sont comparables à ceux des personnes âgées de 70 à 79 ans en Métropole. Cela explique que 43 % des Réunionnais de 75 ans ou plus bénéficient de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). C'est deux fois le taux métropolitain (20 %). Il reste supérieur aux 35 % de Haute-Corse, département métropolitain comptant le plus de bénéficiaires de l'APA. À La Réunion, cette allocation présente la particularité d'être attribuée neuf fois sur dix à des seniors dépendants vivant à domicile. Un quart d'entre eux sont très dépendants. C'est plus qu'en Métropole où ce taux est de 20 % mais moins qu'en Haute-Corse où il est de 35 %.

En 2011, l'APA est versée à 12 600 bénéficiaires réunionnais. Ceux-ci étant plus pauvres et plus dépendants qu'en Métropole, la dépense moyenne par bénéficiaire est nettement plus élevée dans l'île : 6 700 € par bénéficiaire en 2010, contre 4 500 € en Métropole.

Paradoxalement, malgré une dépendance plus importante qu'en Métropole, les seniors réunionnais vivent peu en établissement : seuls 4 % des 75 ans ou plus y résident en 2009 contre 10 % en Métropole. Cette situation est compensée par un mode de vie des seniors encore très familial sur l'île. Si la vie en couple reste privilégiée, la cohabitation avec un enfant ou un autre membre de la famille est encore très répandue : 27 % des Réunionnais de 75 ans ou plus sont concernés contre seulement 6 % en Métropole.



### [ Tableau 2 ] Données de l'action sociale pour La Réunion et la France métropolitaine

en %

Part au 31/12/2011 des :	Parmi les :	La Réunion	France métropolitaine	
			Moyenne	Valeur maximale
Allocataires du RSA <sup>1</sup>	15-64 ans	17,1	3,5	6,8
Allocataires du minimum vieillesse <sup>2</sup>	60 ans ou plus	30,0	3,5	12,8
Bénéficiaires de l'APA	75 ans ou plus	42,6	20,3	35,1
Mesures d'ASE (placements et actions éducatives)	0-20 ans	1,7	1,8	3,4
Allocataires de l'AAH	20-64 ans	2,7	2,5	5,6
Bénéficiaires de la PCH et de l'ACTP	Pour 1 000 habitants	4,5	4,1	12,5

1 - RSA socle, socle et activité y compris allocataires du RSO pour La Réunion  
2 - au 31/12/2010

Sources : Drees, estimations et enquête bénéficiaires de l'aide sociale départementale au 31/12/2011 ; CNAF ; MSA ; Insee, estimations de population

Lecture : À La Réunion, fin 2011, 17,1 % de la population de 15 à 64 ans est allocataire du RSA, contre 3,5 % en Métropole et 6,8 % dans le département métropolitain le plus concerné.

### [ Encadré 2 ] L'action sociale des Conseils généraux

L'action sociale départementale couvre cinq domaines d'intervention :

- la polyvalence ou l'insertion sociale territorialisée organise l'accueil et met en œuvre l'accompagnement social ;
- l'insertion regroupe l'attribution et le financement du revenu de solidarité active (RSA) et le recours aux contrats aidés ;
- les personnes âgées avec pour principale prestation l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), mais également l'aide sociale à l'hébergement (ASH) ainsi que les aides ménagères ;
- l'aide sociale à l'enfance (ASE) prend en charge l'enfance en danger, notamment à travers les mesures éducatives et les placements ;
- les personnes handicapées avec l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) et la prestation de compensation du handicap (PCH), les aides à l'hébergement et les aides ménagères et auxiliaires de vie.

### Définitions

**Taux de pauvreté** : il mesure la proportion de personnes ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté qui correspond à 60 % du niveau de vie médian français (935 € par mois et par unité de consommation en 2010).

**Niveau de vie** : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

**Taux de chômage** : pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

**Revenu de solidarité active (RSA)** : remplace le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et les dispositifs associés d'intéressement à la reprise d'activité. Le RSA apporte également un complément de revenu à des travailleurs pauvres qui n'auraient pas pu bénéficier de ces aides.

**Revenu de solidarité (RSO)** : créé en décembre 2001 et spécifique aux départements d'outre-mer, il est versé aux personnes d'au moins 55 ans, bénéficiaires du RMI (ou du RSA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011) depuis au moins deux ans, qui s'engagent sur l'honneur à quitter définitivement le marché du travail.

**Allocation aux adultes handicapés (AAH)** : s'adresse aux personnes handicapées ne pouvant prétendre ni à un avantage vieillesse ni à une rente d'accident du travail.

**Allocations du minimum vieillesse (ASV et Aspa)** : l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) s'adresse aux personnes âgées de plus de 65 ans (60 ans en cas d'invalidité au travail) et leur assure un niveau de revenu minimal. Depuis 2007, pour les nouveaux bénéficiaires, cette allocation est remplacée par l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa).

**Prestation de compensation du handicap (PCH)** : mise en place en 2006, elle est versée par les Conseils généraux aux personnes handicapées et remplace l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP). C'est une aide personnalisée, visant à financer les besoins de compensation des personnes au regard de leur projet de vie.

**Allocation personnalisée d'autonomie (APA)** : est versée par les Conseils généraux aux personnes âgées de 60 ans ou plus dépendantes. Cette prestation permet de financer en partie les différentes aides auxquelles ces personnes ont recours pour compenser leurs difficultés dans la réalisation des actes de la vie quotidienne. Son montant dépend des revenus de la personne et de son niveau de dépendance.

## Les exceptions de l'enfance en danger et du handicap

La précarité concerne également les plus jeunes : la moitié des jeunes de moins de 20 ans sont en situation de pauvreté en 2010. Or 34 % de la population réunionnaise a moins de 20 ans, soit 277 000 jeunes.

En 2009, 37 % des mineurs vivent dans une famille dont aucun parent n'a d'emploi [Tableau 1]. C'est quatre fois le taux métropolitain qui est de 9 % et deux fois le taux des Pyrénées-Orientales, département le plus touché par le chômage. Les enfants vivant avec un seul de leur parent sont plus concernés : pour les deux tiers d'entre eux, ce parent ne travaille pas. C'est deux fois plus qu'en Métropole.

Avec la fragilisation de la cellule familiale due au contexte de pauvreté, les jeunes Réunionnais pourraient se trouver plus souvent dans une situation de risques que les jeunes des autres départements. Paradoxalement, seuls 1,7 % des moins de 21 ans ont bénéficié d'une action éducative ou d'un placement fin 2011, soit une situation proche de la moyenne métropolitaine (1,8 %). Ce constat, effectif également dans d'autres départements métropolitains, confirme qu'il est difficile d'établir un lien systématique entre pauvreté et risque de mise en danger des enfants

[Graphique 4].

Cette situation de « proximité » avec la moyenne métropolitaine se retrouve également pour les publics handicapés.

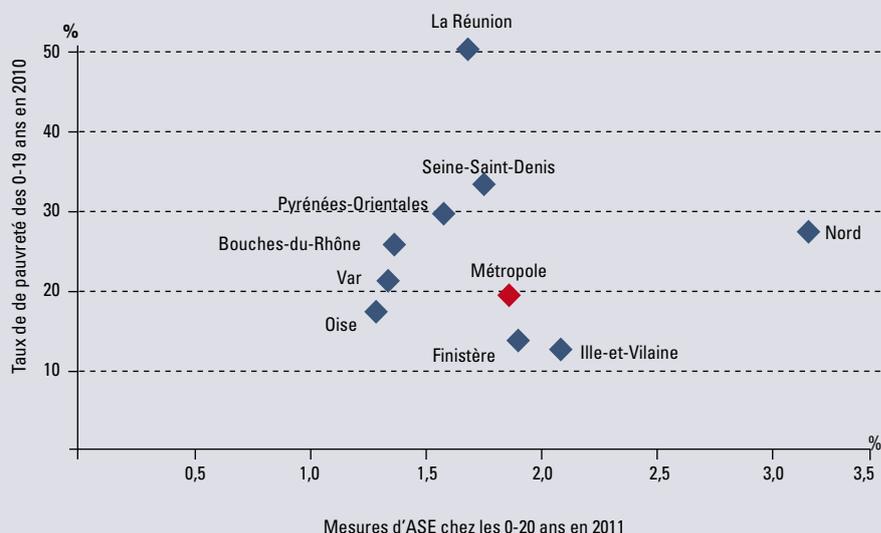
La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) recense 31 400 personnes handicapées bénéficiant d'un droit à compensation actif fin 2011, soit moins de 4 % de la population réunionnaise.

L'enquête Handicap-incapacité-dépendances de 2004 a pourtant mis en exergue des déficiences et handicaps beaucoup plus fréquents à La Réunion,

notamment chez les personnes âgées. Néanmoins, la part des personnes bénéficiaires d'une aide liée à un handicap sur l'île est proche de la moyenne nationale. Avec 13 400 allocataires, l'allocation aux adultes handicapés concerne moins de 3 % de la

population des 20 à 64 ans (2,5 % en Métropole). Plus répandues, les prestations de compensation du handicap et les allocations compensatrices pour tierce personne concernent 4,5 personnes pour mille adultes de 20 à 64 ans à La Réunion, contre 4,1 % en Métropole.

[ Graphique 4 ] **Peu de mesures d'aide sociale à l'enfance (ASE) malgré une grande pauvreté**



Sources : Drees, enquête bénéficiaires de l'aide sociale départementale ; Insee, enquête revenus fiscaux et sociaux, recensements de la population

### [ Encadré 3 ] Les indicateurs sociaux départementaux

À l'initiative du Conseil national de l'information statistique (Cnis), le groupe de travail « Indicateurs sociaux départementaux » a rassemblé en 2009 des représentants des Conseils généraux, de la statistique publique et d'organismes gérant des systèmes d'information sociale. Ce groupe a défini le socle d'un système d'information partagé entre les échelons centraux et départementaux pour les principaux domaines de l'action sociale départementale. La sélection proposée intègre à la fois des indicateurs transversaux et des indicateurs décrivant les publics bénéficiaires des politiques départementales. Ces indicateurs sont disponibles sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) et sont mis à jour annuellement. La présente publication fait un premier état de la situation sociale à La Réunion au regard de ces indicateurs.



Publication aperiodique de l'Insee  
La Réunion-Mayotte en collaboration  
avec ses partenaires locaux

n° 25 - août 2013  
ISSN : 1969-3532 - ISBN : 978-2-11-129143-0  
Dépôt légal n° 152 72  
Directrice de la publication : Valérie Roux  
Rédactrice en chef : Claire Grangé  
Réalisation Graphique : Kom.id  
Imprimerie : Ah-Sing

© Insee-2013 - Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.  
Autorisation préalable pour toute diffusion par voie électronique.

Retrouvez ce document et les indicateurs sociaux départementaux sur le site :  
[www.insee.fr/reunion](http://www.insee.fr/reunion)




**Auteurs :**

- Nelly ACTIF, Manuëla AH-WOANE, Insee
- Sylvie HOARAU, Hugues MAILLOT, Conseil Général

**Ont également contribué pour le Conseil Général :** Fabrice ANDY, Thierry LAW-YING, Pascal LEAR, Mathilde LENERT-GOUZY, Luçay PANIANDY, Marie-Claude PAYET, David WONG

## Bibliographie

- « Les indicateurs sociaux départementaux du Cnis », [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

- Patenotte T., Actif N., « Les niveaux de vie en 2010 : malgré la crise, les revenus ont continué d'augmenter », Insee Partenaires n° 23, juillet 2013.

- Mansuy M., Lacroix S., « Aides sociales à l'insertion et aux personnes âgées - Les situations contrastées des départements », Insee Première n° 1346, avril 2011.

- Chaillot P., Lavenseau D., Laidebeur P., « Connaître pour agir : des indicateurs au service des politiques sociales », Pages de Profil n° 92, juin 2011.

- Insee La Réunion-Mayotte, « Tableau économique de La Réunion », édition 2011.